



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
30 SEPTEMBRE 2025

Le trente septembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-quatre septembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Bernard MAYER à Bernard RAMOND, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Guy GARCIN à Jacques GAÏOLI, Corinne ARCHAMBAULT à Hélène ALLIETTA, François BERGA à Dominique MEYER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-094	Urbanisme Appel à projet – Recherche de candidats pour la mise en place d'un espace test agricole – Lancement de la procédure
-----------------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le bien fondé d'un tel projet et qu'aucun texte d'ordre législatif ou règlementaire n'impose la mise en œuvre d'une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence pour le choix du ou des porteurs de projets,

CONSIDERANT que dans un souci de transparence, il convient, néanmoins, de soumettre à une procédure ad-hoc le lancement d'un appel à projet,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération précédente, la Ville de Lambesc s'est engagée dans un partenariat avec la Coopérative Petra Patrimonia dans le but de créer un « espace test agricole » afin d'accompagner l'installation d'un agriculteur.

L'espace test agricole est situé sur les parcelles communales suivantes :

Commune	Parcelles	Adresse / Lieudit	Superficie en m ²	Nature réelle
Lambesc	Emprise AN 103	Carestie	Lot A (issu de division) 3 764 environ	Terre
Lambesc	AN 104	Carestie	1310	Terre
Lambesc	AL 110	Les Jardins	2184	Terre
Lambesc	AL 193	Les Jardins	3074	Terre

Dans le cadre de ce partenariat, Il convient de lancer un appel à projet destiné à retenir un porteur de projet afin de permettre l'installation d'une activité agricole dite « couvée », répondant au besoin du territoire tourné vers le développement des circuits courts et notamment en direction de la restauration collective.

La Commune n'aura aucun rapport financier avec le candidat retenu et ne sera qu'un acteur intermédiaire facilitateur.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** l'appel à projet annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure concernée et à procéder à la signature de tous documents se rapportant à ce projet
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS
(François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Dominique MEYER, Hélène ALLIETTA)**

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND


